

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Au Règlement de zonage no 2016-341

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une (1) demande de deux (2) dérogations mineures, à sa séance du 15 août 2022, qui se tiendra à compter de 19 h 30, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, soit :

DÉROGATIONS :

À la propriété située au 217, 22^e Rue, à Beauceville, étant les lots 4 061 182 et 4 061 178, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'intérieur de la zone 028-ld, une demande de dérogation à l'article 79.3 du règlement de zonage 2016-341 est demandée pour autoriser la construction d'un garage résidentiel dont la hauteur serait de cinq mètres et dix-huit centièmes (5,18 m) (soit 17 pieds anglais), alors que la réglementation permet d'atteindre la hauteur du bâtiment principal, soit quatre mètres et vingt-sept centièmes (4,27 m) (étant 14 pieds anglais).

La présente demande de dérogation porte aussi sur la superficie du même garage résidentiel. La dérogation demandée est d'autoriser une superficie de soixante-douze mètres carrés (72 m²), alors que l'article 79.2 du même règlement permet 66 mètres carrés (soit 125 % de la superficie de la résidence principale).

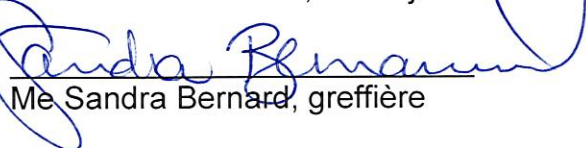
QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de cette dérogation mineure tel que déposé, mais conditionnellement à ce qu'un certificat d'implantation soit fourni.

QUE dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 15 août 2022.

QUE tout intéressé est admis à faire valoir ses objections par écrit avant 15 h, le 15 août 2022 en les faisant parvenir à Me Sandra Bernard, greffière, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, par télécopieur (418) 774-9141 ou par courriel au greffe@ville.beauceville.qc.ca.

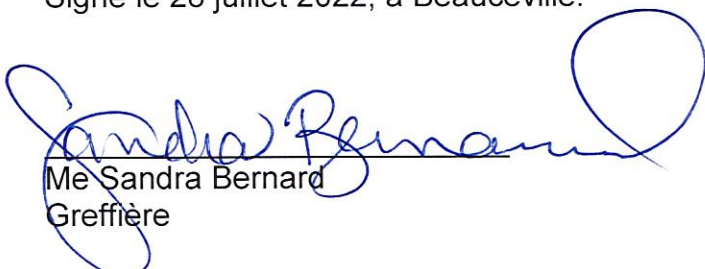
Donné à Beauceville, ce 28 juillet 2022.


Me Sandra Bernard, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville le 28 juillet 2022 et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville.

Signé le 28 juillet 2022, à Beauceville:


Me Sandra Bernard
Greffière